



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### produits pétroliers

Question écrite n° 84670

#### Texte de la question

M. François-Xavier Villain souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'instauration d'une taxe exceptionnelle au bénéfice des consommateurs sur les profits extraordinaires des compagnies pétrolières françaises. La hausse du cours du baril affecte fortement le pouvoir d'achat des ménages alors qu'elle permet la multiplication des profits des compagnies pétrolières. Le prix à la pompe a ainsi augmenté de 35 % en deux ans alors que, dans la même période, les bénéfices de Total, atteignant aujourd'hui 13 milliards de dollars, ont plus que doublé. Selon la note de conjoncture trimestrielle publiée en décembre 2005 par l'INSEE, cette hausse a entraîné depuis deux ans un « surcroît » des dépenses en énergie pour les ménages de l'ordre de 100 euros en 2004 et de 200 euros en 2005. La Grande-Bretagne vient ainsi de doubler la taxation des profits pétroliers de la mer du Nord. Le ministre des finances britannique a très simplement justifié cette mesure en estimant « que la balance doit être rééquilibrée entre les consommateurs qui payent pour l'essence ou le chauffage et les producteurs pétroliers ». Aujourd'hui, l'UFC-Que choisir, première association de consommateurs en France, propose l'instauration d'une taxe exceptionnelle de 40 % sur les bénéfices des compagnies pétrolières françaises, et notamment du principal groupe pétrolier, afin d'investir dans le développement des transports en commun. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre, s'agissant de cette action corrective que tant de consommateurs attendent.

#### Texte de la réponse

Si le Gouvernement est très attentif aux difficultés que pose la montée des prix de l'énergie à nos concitoyens, l'instauration d'une taxe exceptionnelle des compagnies pétrolières n'est pas à l'ordre du jour car elle serait contraire à la volonté du Gouvernement de poursuivre une politique de baisse générale des prélèvements pesant sur les bénéfices des entreprises afin de favoriser leur compétitivité. Le Gouvernement s'emploie à répondre aux préoccupations de nos concitoyens relativement à cette forte hausse des prix du pétrole. Témoignent ainsi de cette volonté la mise en oeuvre de la loi d'orientation sur l'énergie votée le 13 juillet 2005, l'adoption de mesures conjoncturelles de soutien aux professions les plus exposées, agriculteurs et transporteurs routiers notamment, et la compensation de certains effets de la hausse du prix du pétrole sur le pouvoir d'achat des particuliers, avec la prime à la cuve. Par ailleurs, le Gouvernement a obtenu de la part des producteurs et distributeurs de carburants d'importants engagements à la suite de la table ronde du 16 septembre 2005 et notamment un programme d'investissement en France de 3,5 MdEUR dans des capacités de raffinage. Ces engagements permettront également de préparer l'avenir en augmentant et en accélérant le rythme des investissements des acteurs du secteur pétrolier en faveur de nouvelles technologies, de la production d'énergies renouvelables et des économies d'énergies (600 MEUR d'investissement supplémentaire en recherche et développement). Les consommateurs ont obtenu pour leur part des contreparties immédiates au moyen de la transparence des prix et des différenciels favorables quant à la répercussion des variations de cours du brut sur le prix à la pompe. Une étape supplémentaire sera franchie avec la mise en place d'un site internet permettant au consommateur de connaître en temps réel les prix

pratiqués dans chacune des stations-service. Cet outil que le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a souhaité offrir rapidement aux automobilistes est en cours de préparation et sera disponible en septembre 2006. La vigilance du ministère reste entière sur ce sujet clé et cette démarche de concertation et de réflexion commune est efficace et adaptée.

## Données clés

**Auteur :** [M. François-Xavier Villain](#)

**Circonscription :** Nord (18<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84670

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 845

**Réponse publiée le :** 4 juillet 2006, page 7080